

COMPETITIONS VETERANS



Responsable : Bernard ASCHEHOUG 05 61 30 36 12

LA COUPE VETERANS

Article 1 : Conditions de participation

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.T.T âgés de plus de 40 ans au 1er juillet de la saison en cours.

Article 2 : Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en 5 parties selon la formule de la coupe Corbillon. Les parties se disputent au meilleur des 3 manches. A tous les niveaux, toutes les parties sont jouées.

Article 3 : Composition des équipes

L'association désigne pour chaque équipe engagée 2 joueurs au minimum et 4 au maximum. Un même joueur ne peut faire partie que d'une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Une équipe peut être composée exclusivement de Messieurs, Exclusivement de Dames ou être mixte.

Chacun des 4 joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Article 4 : Echelon départemental

Le Comité Départemental organise la Coupe Nationale Vétérans **le dimanche 6 janvier 2013**. L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La Ligue Midi-Pyrénées détermine le nombre de qualifiés par département.

Article 5 : Echelon régional

Chaque Ligue organise, à la date fixée par la Commission Sportive Fédérale, l'épreuve avec les équipes engagées par l'échelon départemental et suivant ses possibilités.

Elle qualifie une équipe pour l'échelon national. La Commission Sportive Fédérale se réserve le droit de qualifier plusieurs équipes dans une Ligue afin de compléter le tableau à 32 équipes.

Article 6 : Echelon national

Il se déroule par élimination directe. La première journée (1/16e et 1/8e) se déroule sur un week-end et regroupe les équipes en 8 centres de 4 équipes.

Dans chaque centre, les rencontres entre les perdants des 1/16e sont organisées suivant ses possibilités. La deuxième journée (1/4, ½ et finale) se déroule sur un week-end.

Article 7 : Tirage au sort

Le placement dans le tableau de 32 équipes est effectué par la Commission Sportive Fédérale.

Article 8 : Tarifs

Droit d'engagement : 10 € par équipe, à régler au CD 31.

Pendant toute la compétition, tous les frais de séjour et de déplacement restent à la charge des équipes engagées. Toutefois, pour la 2ème journée de l'échelon National, une péréquation des frais de déplacement sera effectuée. La Fédération fixe un droit d'engagement par équipe qualifiée pour l'échelon National.

Article 9 : Date

Le samedi 1^{er} février 2014

LE CRITERIUM VETERANS

Un critérium spécifique vétérans se déroule chaque année en 3 échelons : départemental, régional et national.

Article 1 : Conditions de participation

Réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.T.T âgés de plus de 40 ans au 1er juillet de la saison en cours.

Chaque échelon comporte 7 catégories :

DAMES

1ère catégorie : âgées de plus de 40 ans

2ème catégorie : âgées de plus de 50 ans

3ème catégorie : âgées de plus de 60 ans au 1er juillet de la saison en cours

MESSIEURS

1ère catégorie : âgés de plus de 40 ans

2ème catégorie : âgés de plus de 50 ans

3ème catégorie : âgés de plus de 60 ans

4ème catégorie : âgés de plus de 70 ans au 1er juillet de la saison en cours

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Article 2 : Tarifs

La participation est de **10 €**

L'échelon départemental, est programmé le **dimanche 6 janvier 2013**. Il est l'occasion d'une rencontre conviviale des anciens comme cela est devenu une tradition, depuis plusieurs années.